



Harcèlement moral, diffamation.

Par **Moi**, le **05/04/2011** à **10:19**

Bonjour,rrnrnUne tante de mon conjoint me fait subir du harcèlement moral et tient des propos portant atteinte à honneur. rnrnJ'ai tenté la discussion, mais elle fuit. rnJ'avoue m'être emportée hier pour la première fois mais sans l'agresser (une autre tante de mon conjoint était présente, c'est la première fois qu'elle a agit ainsi devant quelqu'un, généralement on n'est que toutes les deux). rnJe suis mal, de plus en plus mal, je suis sous calmants tellement je suis à bout. Malheureusement ils ne font que calmer mon corps qui est crispé, tremblant... et non ce qu'il se passe dans ma tête. rnrnBref c'est une histoire super longue qui a débuté il y a un mois environ.rnrnJ'en ai donc parlé à mon conjoint qui propose de voir un médiateur, elle et moi (il a essayé de lui parler mais soit elle fuit soit elle dit que tout est de ma faute, que je suis la seule coupable et invente des choses qui ne se sont jamais dites ou passées). J'y avais pensé et je suis ouverte à cela (même si tout mon entourage sait qu'elle est fausse et fait la mignonne devant tout le monde, qu'elle pourrait donc dire devant le médiateur "d'accord" mais que par derrière elle m'enfoncerait...). Seulement, j'ai deux questions : rn- Je souhaite porter plainte pour harcèlement moral (et peut être diffamation) si ça continue même de façon minime. Est-ce que tenter un médiateur pourrait bloquer une telle procédure (genre "si elle veut tenter une médiation c'est qu'en fin de compte ce n'est pas si terrible") ? rnrnJ'aurais tellement d'autres questions au fur et à mesure... J'espère que vous pourrez/voudrez me répondre, car je suis totalement mal et perdue. rnrnMerci par avance, ne serait-ce que de m'avoir lue.